

De : PERON Emilie [mailto:emilie.peron]

Envoyé : mardi 17 décembre 2019 15:58

À : enquete.pointegrouin@gmail.com

Cc : LEBAS Jean-Francois; CAUGANT Christelle

Objet : TR: Projet réaménagement Pointe du Grouin

Bonjour,

Veillez trouver les propositions de la FOSIT ATL (Marine nationale) quant au projet de réaménagement du site du Grouin.

Cordialement,

Avis FOSIT Atlantique à l'enquête publique concernant le projet d'aménagement de la pointe du Grouin.

1- Accès au sémaphore (partie vigie) et délimitation périmétrique

1.1-Accès au sémaphore au véhicules légers

Suite à l'étude du projet présenté, nous souhaiterions nous assurer que le personnel en poste au sémaphore durant de la saison estivale bénéficie d'un accès et de deux places de stationnement VL au niveau du sémaphore (cf plan) afin de faciliter le transport des équipements et des vivres indispensables au bon déroulement de la mission qui leur est confiée. (Cf. Convention n°C/06/CECLANT/2018)

1.2-Délimitation de l'espace « vie du personnel en poste »

Le personnel souhaite que l'accès au sémaphore (vigie) soit bien délimité/privatisé avec des panneautages « accès interdit » en plus de mise en défense 2 fils prévue.

La mise en place d'un portillon pour accéder au sentier menant à l'entrée du sémaphore (partie vigie) serait souhaitable.

L'installation d'un garde-corps entre le muret d'assise et le massif arbustif permettrait également de dissuader les intrusions sur le site.

2- Quiétude du personnel en poste

2.1-Vis-à-vis

Afin de préserver la vie intime du personnel de service, en plus du massif arbustif, nous demandons la mise en place de films occultant au niveau des fenêtres du rez-de-chaussée du sémaphore. Les parties vitrées sont à occulter côté sentier côtier/esplanade, de façons à ce que le personnel puisse voir s'en être vu.

2.2-Sonorité

La fréquentation nocturne du site, ne doit en aucun cas troubler le repos du personnel.

3- L'éclairage du site.

En cas de réarmement nocturne (opération de sauvetage), la pollution lumineuse due à l'éclairage du site, ne doit pas obstruer la veille visuelle.